

Rapp. Rifkin 14 nov. 16 (version short FR)**Extrait : les 48 mesures stratégiques du rapp. Rifkin + les 9 mesures gouv. lu 14 nov. 16****A. Les 48 mesures du rapp. Rifkin 14 nov. 16 :**

Dans 9 graphs (6 piliers et 3 axes, voir p.2. de ce doc) et aux pages :

29 pour l'énergie, 43 pour la mobilité, 57 pour la construction, 69 pour l'alimentation, 81 pour l'industrie, 93 pour la finance, 105 pour la smart economy, 115 pour l'économie circulaire, 125 pour les prosommateurs et modèle social,

le rapport énonce au total 48 mesures stratégiques et cela sur l'axe temps 2016 (aujourd'hui) et 2050 (demain). **Le présent document regroupe (extrait) sur 3 pages, uniquement les libellés des 48 mesures contenues dans les 9 graphs du rapport complet de 144 pages.**

B. Les 9 mesures gouvernementales du 14 nov 16, en relation avec les piliers et axes du rapp. Rifkin:

à lire sur :

<http://www.luxembourg.public.lu/fr/actualites/2016/11/15-rifkin/index.html>

«

LES MESURES CONCRÈTES

Lors de son allocution, le 14 novembre 2016, à l'occasion de la présentation officielle du rapport Rifkin, en présence de M. Rifkin, le Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie, Étienne Schneider, a annoncé qu'il sera procédé au lancement des travaux de mise en oeuvre des 9 mesures et projets suivants:

- construction d'un Internet national de l'énergie;
- promotion de l'électromobilité et lancement d'un programme pour des véhicules personnels sans émissions;
- mise en place progressive de la mobilité comme service ("Mobility as a service") qui représente un écosystème de mobilité durable où le citoyen, selon une approche multimodale, choisit une combinaison de modes de transports convenant au mieux à ses besoins journaliers;
- réalisation d'un projet phare pour démontrer l'apport socioéconomique des quartiers/villes smart, durables et circulaires;
- établissement d'une feuille de route pour une production alimentaire durable basée sur la transparence et la confiance;
- développement de plateformes technologiques co-implantées pour l'industrie et le monde de la recherche publique;
- mise en place d'une plateforme d'intermédiation de financement du développement durable appelée le "Luxembourg Sustainable Development Finance Platform";
- implémentation d'une infrastructure offrant les capacités requises dans le domaine du calcul haute performance (HPC — High Performance Computing);
- promotion de l'économie circulaire par les marchés publics.

Composé de représentants de ministères concernés par la "Troisième révolution industrielle" et par l'initiative "Digital Lëtzebuerg" ainsi que de représentants des partenaires sociaux, un comité national de suivi sous la responsabilité du ministère de l'Économie assurera la coordination générale du processus post-Rifkin.

..... »

(Remarque DF: comparer/identifier ces 9 mesures au progr. gouv. lu 2013-2018 / transmission/reprise de(s) mesures dans des progr. gouv. futurs).

(Dans le présent doc à partir de la page 2, et à la fin de chaque série de mesures du rapp. Rifkin, les 9 mesures du gouv. lu sont ajoutées > encadrés)

Les 6 piliers et 3 axes p.14. du rapp. FR



Liste des mesures

p.29. pilier1. Énergie

1. CRÉATION D'UN INTERNET DE L'ÉNERGIE NATIONAL
2. AUGMENTER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN ADOPTANT DE NOUVEAUX STANDARDS DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT ET DE MOBILITÉ
3. CRÉATION D'UN CADRE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL POUR LA PROMOTION DE L'AUTOCONSOMMATION D'ÉNERGIE RENOUELABLE
4. ÉLECTRIFICATION DE LA MOBILITÉ : PARC AUTOMOBILE 100 % ÉLECTRIQUE D'ICI 2050
5. MISE EN ŒUVRE DU PROJET PHARE "SMART DISTRICT"

-construction d'un Internet national de l'énergie;

p.43. pilier 2. Mobilité

1. PROMOTION D'UN PASSAGE COMPLET AUX VÉHICULES SANS ÉMISSIONS
2. DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ COMME SERVICE : UNE SOLUTION CENTRÉE SUR LA MULTIMODALITÉ
3. ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION VERS LES VÉHICULES SANS CONDUCTEUR
4. LIMITATION DU BESOIN EN MOBILITÉ
5. FINANCEMENT DES INITIATIVES DE TRANSPORT DURABLE

-promotion de l'électromobilité et lancement d'un programme pour des véhicules personnels sans émissions;
-mise en place progressive de la mobilité comme service ("Mobility as a service") qui représente un écosystème de mobilité durable où le citoyen, selon une approche multimodale, choisit une combinaison de modes de transports convenant au mieux à ses besoins journaliers;

p.57. pilier 3. Bâtiment/Construction

1. METTRE EN OEUVRE DES PROJETS PHARES INTELLIGENTS, DURABLES ET CIRCULAIRES ET À ZÉRO ENERGIE
2. DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE NATIONALE « BIM »
3. ÉLABORER DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE POUR ÉVALUER L'INTELLIGENCE D'UN BÂTIMENT, ET LES POSSIBILITÉS DE RÉUTILISATION ET DE RECYCLAGE
4. DÉVELOPPER UNE « BANQUE DE DONNÉES DES MATÉRIAUX »
5. TRAVAILLER SUR LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
6. ÉDUCATION ET RECHERCHE

-réalisation d'un projet phare pour démontrer l'apport socioéconomique des quartiers/villes smart, durables et circulaires;

p.69. pilier 4. Alimentation

1. ÉTABLIR UNE FEUILLE DE ROUTE DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE VERS LA TRANSPARENCE ET LA CONFIANCE
2. METTRE EN OEUVRE UN PARTENARIAT ENTRE LE GOUVERNEMENT, LE SECTEUR ALIMENTAIRE ET LA RECHERCHE, POUR FAIRE DU LUXEMBOURG UN LABORATOIRE
3. CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE GASPILLAGE DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE
4. SOUTENIR LA TRANSITION DU SECTEUR ALIMENTAIRE LUXEMBOURGEOIS VERS L'ÉNERGIE RENOUVELABLE (RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂)
5. ENCOURAGER DE NOUVELLES RELATIONS ENTRE CONSOMMATEURS ET PRODUCTEURS ET PROMOUVOIR DE NOUVELLES HABITUDES DE CONSOMMATION

-établissement d'une feuille de route pour une production alimentaire durable basée sur la transparence et la confiance;

p.81. pilier 5. Industrie

1. RENFORCER ET HABILITER LE HAUT COMITÉ POUR L'INDUSTRIE
2. DÉVELOPPER DES PLATEFORMES TECHNOLOGIQUES CO-IMPLANTÉES POUR L'INDUSTRIE ET LE MONDE DE LA RECHERCHE, TRAVAILLANT SUR DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES COMMUNES
3. METTRE EN PLACE UN INVENTAIRE DES OPPORTUNITÉS ÉXERGÉTIQUES, AXÉ SUR DES DONNÉES ET CARTOGRAPHIÉ VISUELLEMENT
4. CONSTRUIRE UN PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION POUR DÉMARRER LES STARTUPS DANS LE DOMAINE DE L'ÉCO-INNOVATION
5. AMÉLIORER LA REQUALIFICATION ET LE PERFECTIONNEMENT DES TRAVAILLEURS

-développement de plateformes technologiques co-implantées pour l'industrie et le monde de la recherche publique;

p.93. pilier 6. Finance

1. LANCER LA PLATEFORME D'INTERMEDIATION « LUXEMBOURG SUSTAINABLE DEVELOPMENT PLATFORM »
2. DÉVELOPPER LA MICROFINANCE POUR FAIRE EMERGER DES PROJETS BOTTOM-UP INNOVANTS ET DURABLES
3. METTRE EN PLACE UN « COFFRE-FORT » DE DONNÉES SÉCURISÉES COMME UNE PRÉCONDITION AU DEPLOIEMENT DES « CONTRATS INTELLIGENTS »
4. TRAITER LES QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES
5. DÉVELOPPER L'ÉDUCATION ET LA COMPÉTENCE FINANCIÈRE

-mise en place d'une plateforme d'intermédiation de financement du développement durable appelée le "Luxembourg Sustainable Development Finance Platform";

p.105. axe 1. Smart economy

1. DÉVELOPPEMENT D'UN CAMPUS AUTOMOTIVE
2. LE CALCUL A HAUTE PERFORMANCE
3. MISE EN PLACE D'UN PROJET PHARE SUR LES "SMART CITIES »
4. CENTRE DE COMPÉTENCE C3-CYBERSECURITÉ
5. IMPLIQUER L'INDUSTRIE LOCALE ET RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LES INSTITUTIONS DE SCIENCES APPLIQUÉES

-implémentation d'une infrastructure offrant les capacités requises dans le domaine du calcul haute performance (HPC — High Performance Computing);

p.115. axe 2. Économie circulaire

1. METTRE EN OEUVRE UN SYSTÈME FISCAL QUI PLACE LA NATION EN TANT QUE LEADER DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE L'UNION EUROPEENNE
2. LE GOUVERNEMENT JOUE UN RÔLE PUBLIC ACTIF POUR LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
3. NOUVEAU PROGRAMME D'ÉDUCATION POUR LA CONCEPTION ET LA PRODUCTION DE PRODUITS CIRCULAIRES
4. CAMPAGNES DE SENSIBILISATION À GRANDE ÉCHELLE POUR LE GRAND PUBLIC
5. PROMOUVOIR LA CONCEPTION CIRCULAIRE DE PRODUITS, DE NOUVEAUX MODÈLES D'ENTREPRISE ET D'APPROVISIONNEMENT CIRCULAIRE
6. ENGAGER LA COMMUNAUTÉ AGRICOLE POUR PRODUIRE DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE ET SOPHOTOVOLTAÏQUE EN TANT QUE « CULTURES DE RENTE »
7. RÉINJECTER LE CARBONE DANS LE SOL EN SOUTENANT LES PRODUITS BIOLOGIQUES LOCAUX

-promotion de l'économie circulaire par les marchés publics.

p.125. axe 3. Prosommateurs et mod. social

1. ATTRIBUTION SYSTÉMATIQUE D'UN NUMÉRO DE TVA POUR L'ENTREPRENEURIAT DES PROSOMMATEURS
2. RÉGLEMENTATION DES NOUVEAUX MODÈLES D'ENTREPRISE
3. ANALYSE DES ACTIVITÉS DE L'ÉCONOMIE DE PARTAGE AU LUXEMBOURG
4. PLATEFORME WEB DE L'ÉCONOMIE DE PARTAGE
5. ÉVÉNEMENTS D'INFORMATION TIR ET DÉBAT PUBLIC DE CITOYENS

(pas de mesure gouvernementale proprement dite)